01 / 06 Synthèse du contrôle — COVER

OBJET DU RAPPORT

Installations électriques à basse tension et à très basse tension

Livre 1 — AR 8/9/2019 · Direction générale de l'énergie

Rue François Reconnu 71, 6061 Charleroi

DATE DU CONTRÔLE	RECONTRÔLE AVANT	AGENT VISITEUR
17/09/2026	17/09/2051	Andréa Paci APA

CONCLUSION DU CONTRÔLE

Installation conforme

L'installation a été contrôlée et est conforme à la réglementation applicable.

00
INFRACTIONS
+ 5 remarques

RÉSULTATS DES CONTRÔLES

2 mesures — toutes dans les limites · 11 points de contrôle — 11 conformes

Détail en page 04. Schémas & plans annexés : Schéma unifilaire. Document visé par l'inspecteur, partie intégrante du présent rapport.

– Identification des tiers — PARTIES PRENANTES

DONNEUR D'ORDRE

KIMMO.IMMO SRL

ADRESSE
Route de Philippeville 167,
6010 Couillet

PROPRIÉTAIRE / EXPLOITANT

INSTALLATEUR

Inconnu

TVA
— Non renseigné

– Identification de l'installation — OBJET

Type de bâtiment	Maison unifamiliale
Numéro de compteur	20 265 707
Gestionnaire (GRD)	ORES (Hainaut Électricité)
EAN	Non communiqué

Atlas Contrôle ASBL
ORGANISME AGRÉÉ

SIÈGE Boulevard Lambermont 127, 1030 Schaerbeek
TÉL +32 2 726 64 04
MAIL office@atlascontrole.be
TVA BE 0732 536 476 · RPM Bruxelles

02 / 06 Sommaire du rapport

TABLE DES MATIÈRES

01	Synthèse & identification — Conclusion · parties · installation	p. 01
02	Cadre réglementaire — Bases · type de contrôle · description	p. 02
03	Constatations — Détail par article RGIE	p. 03
04	Mesures électriques — Valeurs mesurées	p. 04
05	Observations & photographies — Constats d'inspection	p. 06
06	Attestation & signature — Visa · validité · mentions légales	p. 07

– Bases réglementaires

RÉFÉRENTIELS APPLIQUÉS

RGIE Livre 1
Règlement général des installations électriques
AR du 08/09/2019

AR 08/09/2019
Direction générale de l'énergie — installations BT/TBT
M.B. 28/10/2019

– Type de contrôle

Type de contrôle	Ancienne Installation - Vente (8.4.2)
Mise en œuvre de l'installation	Entre le 01/10/1981 et le 01/06/2020
Dérogations applicables	Livre 1 — ancien RGIE
Type d'installation	Domestique — triphasée
Régime de neutre	TT
Procédure	Visuelle + mesures

– Description de l'installation et du raccordement

CARACTÉRISTIQUES

Liaison compteur — tableau	EXVB · 4X6 mm²
Tension de service	3 × 230 V – 50 Hz
Protection générale	32 A
Protection maximale	32 A
Interrupteur-sectionneur général	Interrupteur-sectionneur 3P
Nombre de tableaux	Voir schéma unifilaire
Circuits terminaux	Voir schéma unifilaire
Prise de terre	Piquet de terre
Résistance de dispersion	13.7 Ω
Liaisons équipotentielles	Conforme

03 / 06 Constatations relevées

5 CONSTATATIONS

Les infractions font référence à l'article correspondant du RGIE et doivent être levées avant la prochaine visite.
Les remarques sont des observations hors codification, sans obligation de correction.

00	05	00
INFRACTIONS	REMARQUES	INFORMATIONS
Sécurité · à corriger avant recontrôle	Observations — sans obligation de correction	Recommandations non bloquantes

#	ARTICLE	CONSTAT	LOCALISATION	SÉVÉRITÉ
01	–	**Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.**	–	REMARQUE
02	–	**Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.**	–	REMARQUE
03	–	**Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.**	–	REMARQUE
04	–	**Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.**	–	REMARQUE
05	–	**L'unité est meublée au moment du contrôle.**	–	REMARQUE

04 / 06 Mesures électriques

2 VALEURS

Valeurs mesurées sur site (testeur : FLK-TI-016/5605017). Chaque mesure est comparée à la limite réglementaire applicable.

RÉSISTANCE DE TERRE

13.7 Ω

Limite < 100 Ω · différentiels selon Livre 1 — CONFORME



RÉSISTANCE D'ISOLEMENT

2.6 MΩ

Limite ≥ 0.5 MΩ · Appareils d'utilisation déconnectés (art. 6.4.5.1) — CONFORME



– Contrôles effectués

11 POINTS

Opérations de contrôle réalisées lors de la visite, avec leur résultat (RGIE Livre 1).

POINT DE CONTRÔLE	EXIGENCE	ÉTAT	OBSERVATION
Exécution de l'installation conforme aux schémas unifilaires et plans de position	RGIE 6.5.7.2.b.4.a	CONFORME	—
État du matériel électrique d'installation fixe (fixations, détériorations)	RGIE 6.5.7.2.b.4.b	CONFORME	—
Raccordements dans les tableaux de répartition et de manœuvre	RGIE 6.5.7.2.b.4.b	CONFORME	—
Protection contre les chocs électriques par contact direct	RGIE 6.5.7.2.b.4.c	CONFORME	—
Protection contre les chocs électriques par contact indirect	RGIE 6.5.7.2.b.4.c	CONFORME	—
Fonctionnement des différentiels via leur propre bouton de test	RGIE 6.5.7.2.b.4.d	CONFORME	—
Boucles de défaut et raccordement des différentiels (courant de défaut 2,5–2,75 × IΔn)	RGIE 6.5.7.2.b.4.e	CONFORME	—
Continuité des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prise de courant et du matériel de classe I fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe	RGIE 6.5.7.2.b.4.f	CONFORME	—

Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	RGIE 6.5.7.2.b.4.g	CONFORME	—
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	RGIE 6.5.7.2.b.4.h	CONFORME	—
Adéquation des protections contre les surintensités et des sections des circuits protégés	RGIE 6.5.7.2.b.4	CONFORME	—

05 / 06 Observations & photographies

ANNEXE VISUELLE

Constats visuels relevés pendant l'inspection. Les photographies sont conservées sous référence interne et peuvent être communiquées sur demande écrite.

PHOTOS DE L'INSTALLATION

2



Installation



Installation

06 / 06 Attestation & signature

VALIDITÉ DU RAPPORT

Le présent rapport atteste de l'état de l'installation électrique à la date du contrôle. Il ne préjuge pas d'évolutions ultérieures.

POUR ATLAS CONTRÔLE ASBL

Andréa Paci

Agent visiteur · APA

VISÉ PAR
Andréa Paci
17/09/2026

Visé par l'inspecteur le 17/09/2026

VISA & VALIDITÉ

Organisme	Atlas Contrôle ASBL · BELAC 663
Date du contrôle	17/09/2026
Date d'émission	17/09/2026
Recontrôle avant	17/09/2051
Référence	DOM-2026-636XUL

Ce rapport est délivré et visé par l'agent visiteur d'Atlas Contrôle. Aucune signature du donneur d'ordre n'est requise pour sa validité.

– Mentions légales & portée

1. Référentiel. Le présent contrôle est réalisé conformément au RGIE (Livre 1, AR du 08/09/2019).

2. Portée. Le rapport porte uniquement sur les installations visibles et accessibles. Les parties encastrées, scellées ou inaccessibles ne font pas l'objet d'un examen détaillé.

3. Validité. Pour une installation déclarée conforme, le rapport est valable 25 ans pour les unités d'habitation, 1 an pour les installations de chantiers (art. 6.5.2) et 5 ans pour les autres installations, sauf modification substantielle.

4. Recontrôle. En cas de non-conformité, un recontrôle ciblant uniquement les points relevés peut être demandé après remise en conformité par un installateur qualifié.

5. Confidentialité. Le présent rapport est destiné exclusivement au donneur d'ordre et aux parties désignées. Toute reproduction partielle est interdite.

6. Réclamation. Toute contestation doit être adressée par écrit dans les 15 jours suivant la remise du rapport à office@atlascontrole.be.

ATLAS CONTRÔLE ASBL
Boulevard Lambermont 127 · 1030 Schaerbeek
BELAC 663 · TVA BE 0732 536 476
office@atlascontrole.be · +32 2 726 64 04

RÉFÉRENCE UNIQUE
DOM-2026-636XUL
atlascontrole.be/v/DOM2026636XUL

Conclusion réglementaire

RGIE LIVRE 1

Mentions imposées par le RGIE Livre 1 (AR 8/09/2019) selon le type de contrôle, le type de bâtiment et le verdict.

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard le 17/09/2051 (dans les 25 années suivant le contrôle).

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

1. L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
2. L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
3. L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du SPF ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

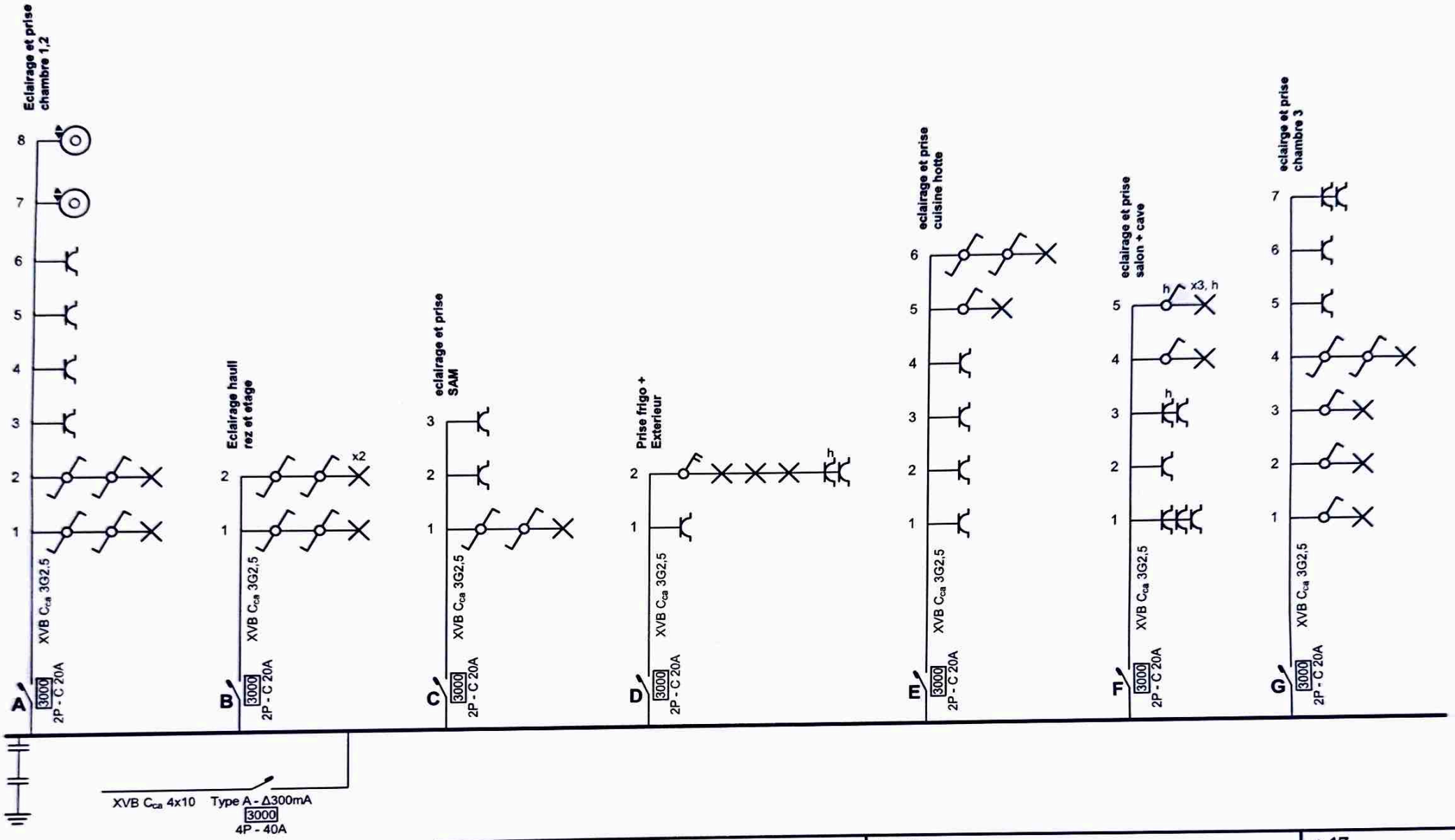
Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique — §8.4.2 du Livre 1 (AR 8/09/2019)

INFORMATION VENTE

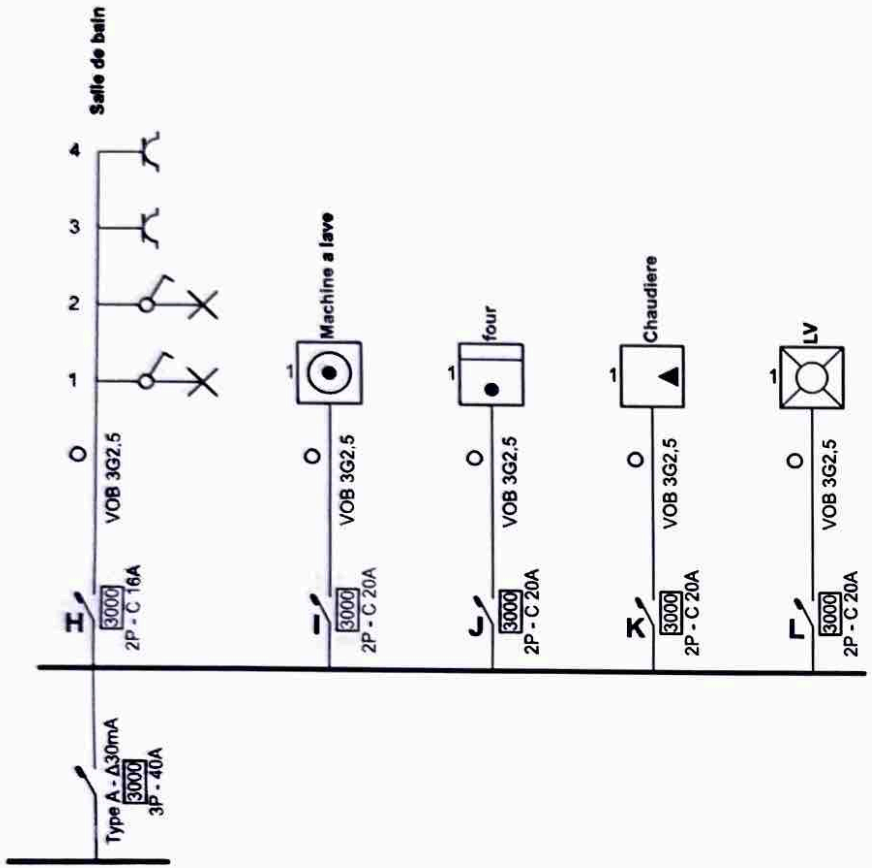
Dès le compromis de vente, le vendeur est tenu de remettre à l'acheteur le rapport de contrôle de l'installation électrique. Le notaire mentionne dans l'acte authentique la remise de ce rapport ainsi que sa date et le code d'identification de l'organisme agréé qui l'a établi.

Dès l'acte, l'acheteur informe par écrit la Direction générale de l'Énergie du SPF Économie de la date de l'acte, de son identité et de l'adresse de l'installation électrique concernée. Lorsque le procès-verbal de contrôle est positif, la prochaine visite de contrôle reste à effectuer dans le délai habituel de 25 ans. Lorsque le procès-verbal est négatif, une visite de contrôle complémentaire doit être effectuée dans un délai de 18 mois à partir de la date de l'acte ; l'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour ce contrôle.

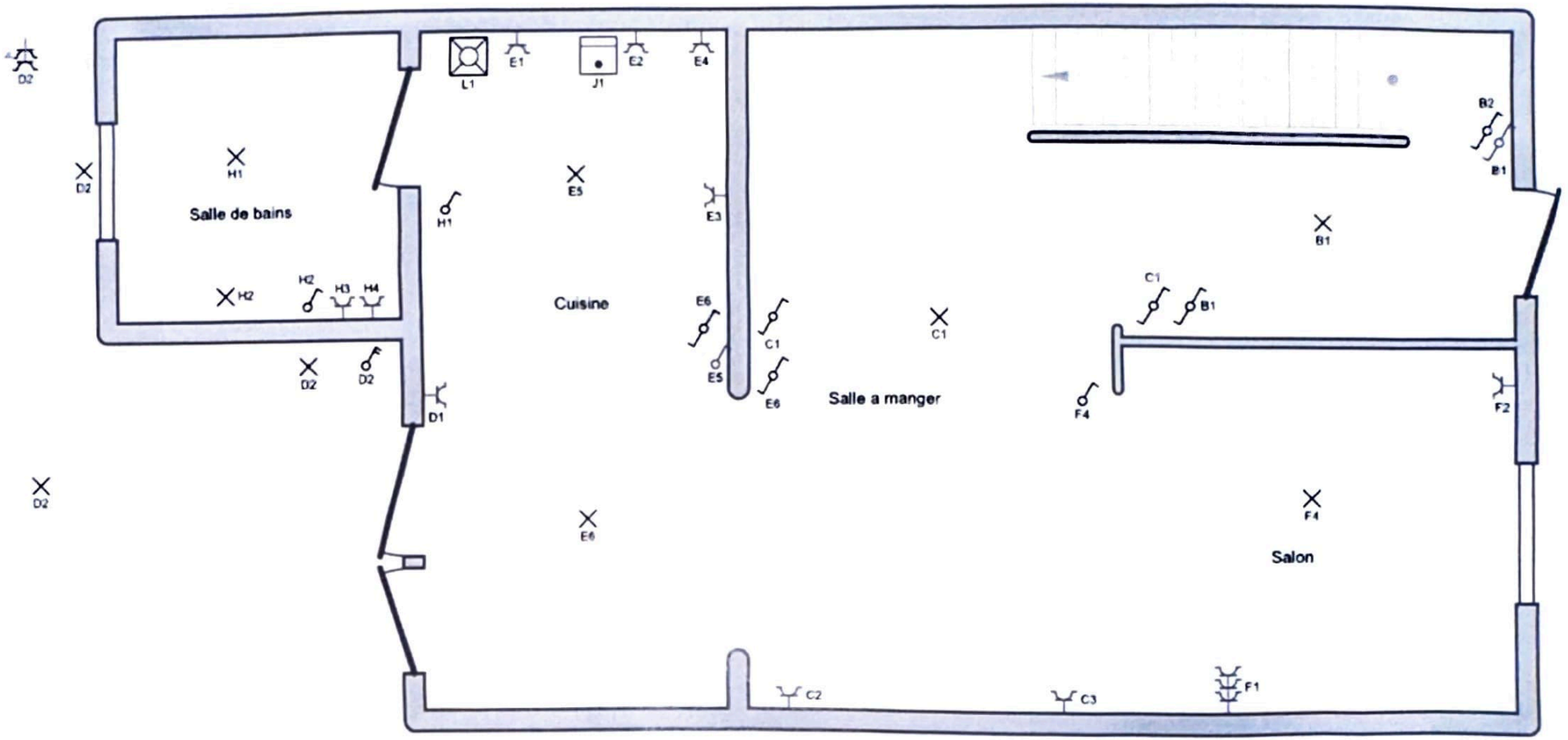
SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie — Direction générale de l'Énergie, Boulevard du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles.



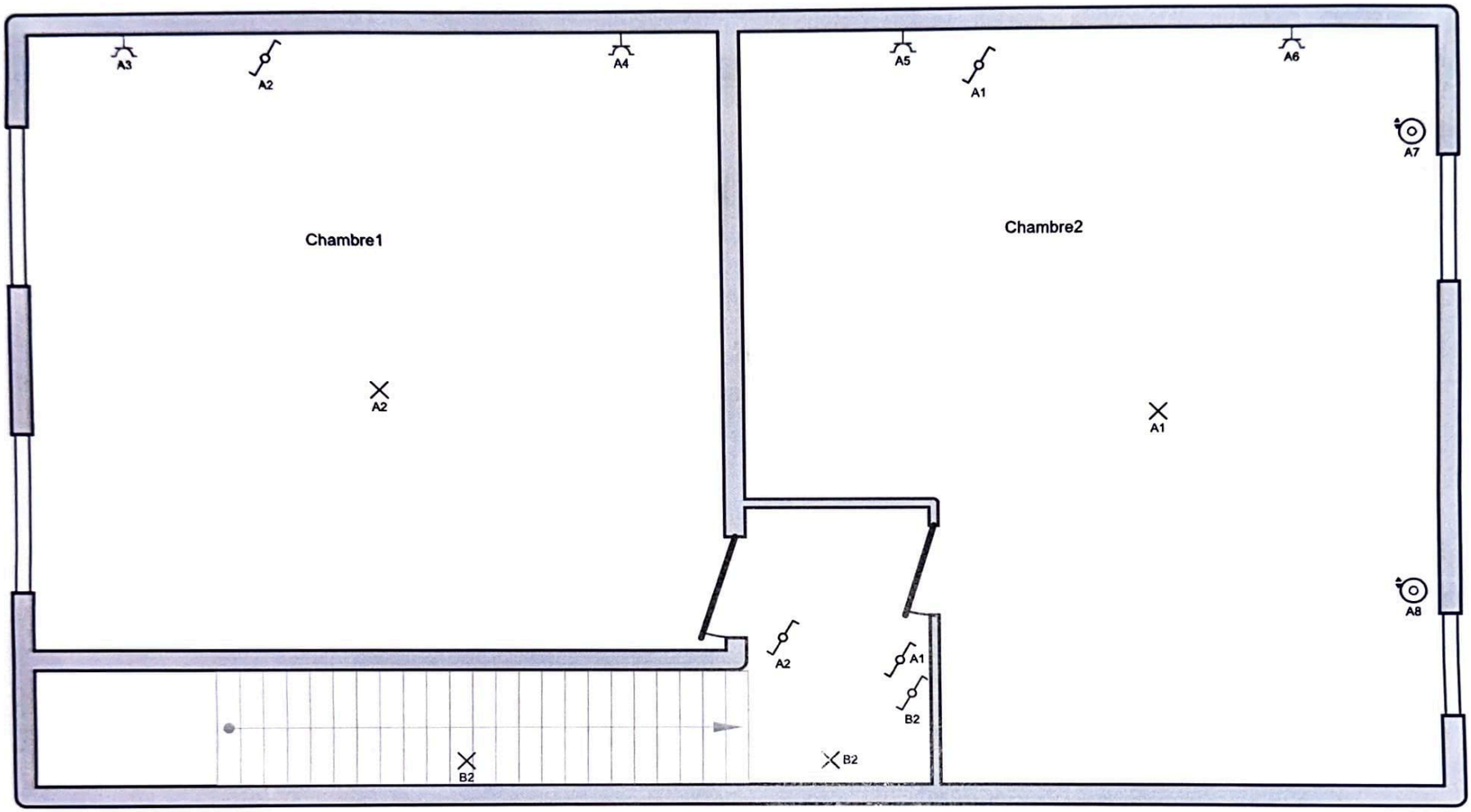
Adresse de l'installation électrique	Installateur	p. 1/7 Schéma unifilaire
		3 x 230V ~ 50Hz
Schéma dessiné par: Concept Rénov srl - BE0897090741		



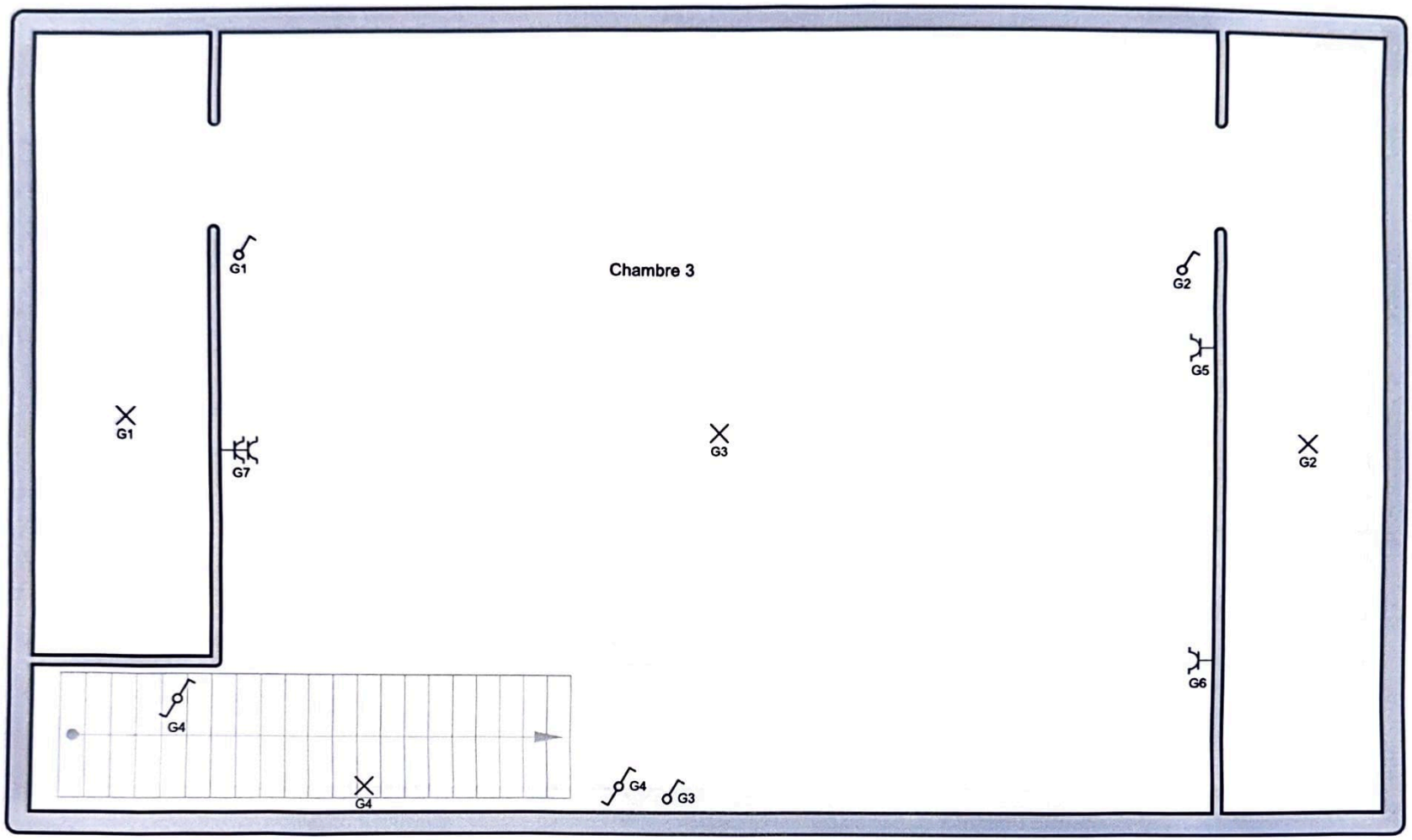
Adresse de l'installation électrique	Installateur	p. 2/7 Schéma unifilaire
		3 x 230V ~ 50Hz
Schéma dessiné par: Concept Rénov srl - BE0897090741		



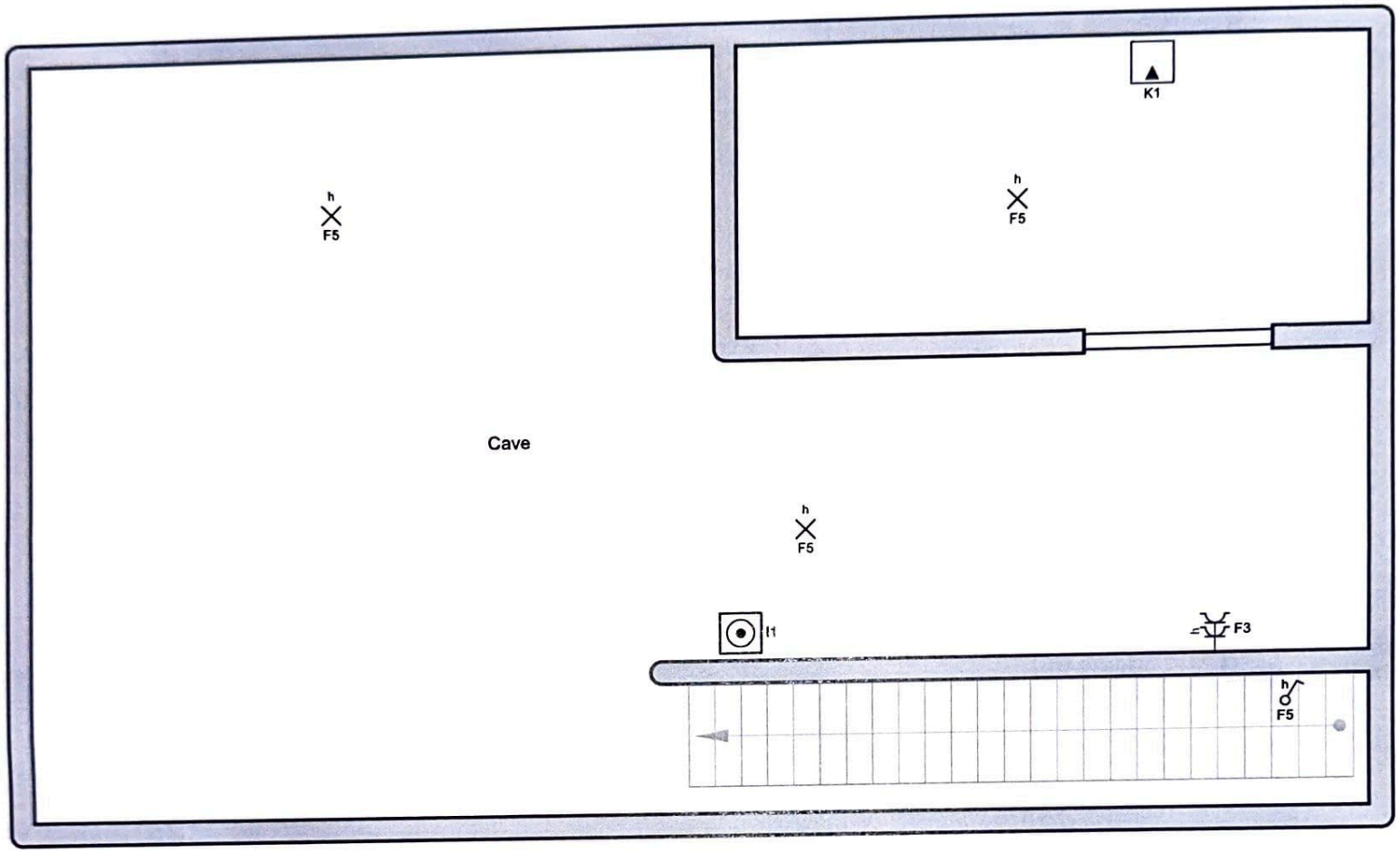
Adresse de l'installation électrique	Installateur	p. 3/7 Plan de positio
		3 x 230V - 50Hz
Schéma dessiné par: Concept Rénov srl - BE0897090741		



Adresse de l'installation électrique	Installateur	p. 4/7 Plan de position
		3 x 230V ~ 50Hz
Schéma dessiné par: Concept Rénov srl - BE0897090741		



Adresse de l'installation électrique	Installateur	p. 5/7 Plan de position
		3 x 230V ~ 50Hz
Schéma dessiné par: Concept Rénov srl - BE0897090741		



Adresse de l'installation électrique	Installateur	p. 6/7 Plan de position
		3 x 230V ~ 50Hz
Schéma dessiné par: Concept Rénov srl - BE0897090741		

A Eclairage et prise chambre 1,2

B Eclairage haull rez et etage

C eclairage et prise SAM

D Prise frigo + Exterieur

E eclairage et prise cuisine hotte

F eclairage et prise salon + cave

G eclairge et prise chambre 3

H Salle de bain

I Machine a lave

J four

K Chaudiere

L LV

Adresse de l'installation électrique	Installateur	p. 7/7 Liste des circuits
		3 x 230V ~ 50Hz
Schéma dessiné par: Concept Rénov srl - BE0897090741		